RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

UR 3 5 L

UFI

UFI: 50C7-M0WV-D000-YCXW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Utilisations industrielles : Agent de nettoyage pour sérigraphie et tampographie

Utilisations déconseillées

Utilisation par les consommateurs (ménages privés), , car les mesures techniques et les équipements de protection individuelle nécessaires ne sont pas à la disposition des ménages privés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG
Asperger Strasse 4
71732 Tamm
Germany

No. de téléphone	+49-7141/691-0
Service émetteur / téléphone	Department product safety
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	PRSI@marabu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 2	H361fd
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P331	Ne PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Acétate de n-butyle; 4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; Hydrocarbons, C9, aromatic

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Hydrocarbons, C9, aromatic

No. CAS	64742-95-6
No. EINECS	265-199-0
Numéro d'enregistrement	01-2119455851-35 (LIST-NUMBER 918-668-5)
Concentration	>= 50 < 100 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	

Flam. Liq. 2	H226
STOT SE 3	H336
STOT SE 3	H335
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

No. CAS 123-42-2
No. EINECS 204-626-7
Numéro d'enregistrement 01-2119473975-21
Concentration >= 10 < 20 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Repr. 2	H361fd

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10

Acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4
No. EINECS 204-658-1
Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
Concentration >= 10 < 20 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à 'lair libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Protéger les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage du produit (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes sont possibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques. Les vêtements des pompiers doivent être conformes à la norme européenne EN469.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs. Pour les secouristes : Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Classe de feu / Classe de température / Classe d´explosibilité de poussière

Clase de combustibilité	B (matières combustibles liquides)
Classe de température	T2

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à a réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toues sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Si les conditions de stockage ne sont pas respectées, la durée de conservation minimale n'est plus garantie. Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage pour sérigraphie et tampographie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Liste	VLEP			
Valeur	240	mg/m³	50	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 61

Acétate de n-butyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m³	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m³	200	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 31

Acétate de n-butyle

Liste	EU			
Valeur	241	mg/m³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m³	150	ppm(V)

Remarque: (EU) 2019/1831

Mésitylène

Liste	VLEP			
Valeur	100	mg/m³	20	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84

Mésitylène

Liste	EU			
Valeur	100	mg/m³	20	ppm(V)

Remarque: 2000/39/EG

1,2,4-Triméthylbenzène

Liste	VLEP			
Valeur	100	mg/m³	20	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84

1,2,4-Triméthylbenzène

Liste	EU			
Valeur	100	mg/m³	20	ppm(V)

Remarque: 2000/39/EG

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	240	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32,6	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	467	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5,8	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
mode d'effet	Effet systémique

Concentration	1,67	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/kg/d

Acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Concentration	35,7	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d

Hydrocarbons, C9, aromatic

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Concentration	150	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	25 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	32 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	11 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	11 mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Valeur type	PNEC
Type	Eau douce
Concentration	2 mg/kg

Valeur type	PNEC
Type	Eau salée
Concentration	0,2 mg/kg

Valeur type	PNEC
Type	STP
Concentration	100 mg/l

Valeur type	PNEC
Type	Sédiment d'eau douce
Concentration	7,4 mg/kg/d

Valeur type	PNEC
Type	Sédiment marin
Concentration	0,74 mg/kg/d

Valeur type	PNEC
Type	Sol
Concentration	0,3 mg/kg/d

Acétate de n-butyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,0981	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,36	mg/l

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Si des travailleurs peuvent être exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire selon EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs, selon EN 14387, avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3). La sélection de tout équipement de protection respiratoire doit garantir qu'il est adéquat pour réduire l'exposition pour protéger la santé du travailleur et est adapté à celui qui le porte, à la tâche et à l'environnement, en tenant compte des carac téristiques faciales de celui qui le porte.

Protection des mains

l n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).
Utiliser des gants testés selon EN 374.
En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié	Caoutchouc fluoré	
Épaisseur du gant	0,4	mm
Temps de pénétration	240	min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.
Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.
Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.
Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.
Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques
Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires testées selon EN ISO 16321-1 conçues pour protéger contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. En cas de dépassement des valeurs limites d'émission prescrites par la loi, une installation de traitement de l'air appropriée doit être mise en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	de solvant

Point de fusion

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Point de congélation

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence	Acétate de n-butyle		
Valeur	env.	126	°C
Pression		1.013 hPa	
Source	Données de la littérature		

inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Substance de référence	Hydrocarbons, C9, aromatic		
Limite d'explosivité, inférieure	env.	0,7	%(V)
Substance de référence	Acétate de n-butyle		
Limite d'explosivité, supérieure	env.	15	%(V)
Source	Données de la littérature		

Point d'éclair

Valeur		42	°C
méthode	ASTM D 6450 (CCCFP)		

Température d'inflammabilité

Valeur	env.	400	°C
Source	Données de la littérature		

température de décomposition

Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

valeur pH

Remarque	Non applicable
Remarque	La substance/le mélange est insoluble (dans l'eau)

Viscosité

cinématique

Valeur	<	5		mm²/s
température		20	°C	
méthode	Dérivé de la viscosité dynamique			

solubilité(s)

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Pression de vapeur

Valeur	3,46		hPa
température	20	°C	
méthode	calculée		

Densité et/ou densité relative

Valeur	0,88		g/cm³
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		

Densité de vapeur relative

Valeur	>	1
Source	Données de la littérature	

Caractéristiques des particules

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

9.2. Autres informations

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Éviter les concentrations élevées de vapeurs de solvants. Respecter les consignes relatives à la ventilation (section 8).

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, substances fortement alcalines, substances fortement acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange). Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme (voir section 1).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	rat	
DL50	3002	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Acétate de n-butyle

Espèces	rat (femelle)	
DL50	10760	mg/kg
méthode	OECD 423	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	lapin	
DL50	13500	mg/kg

Acétate de n-butyle

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	14112	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	rat		
DL 0	7,6		mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE 403		

Acétate de n-butyle

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
CL 50	> 21		mg/l
Durée d'exposition	4	h	
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	lapin

évaluation	Faiblement irritant - marquage non obligatoire

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	84/449, B.5 CEE

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OCDE 406

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

évaluation	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
évaluation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Les critères de classification sont remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Toxicité pour les poissons (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	Menicia beryllina		
CL 50	420000		µg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	Desmodesmus		
ErC50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Espèces	Desmodesmus		
NOEC	1000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Valeur	98,51		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		
méthode	OECD 302 B		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produi

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sue l'inventaire des déchets en vigueur.
Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est
Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d´encres contenant des substances dangereuses
Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.
Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification desemballages vides.
Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.
Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1210	1210	1210
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE	PRINTING INK RELATED MATERIAL	PRINTING INK RELATED MATERIAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Ce produit peut, conformément à la disposition SP375 ADR/RID/IMDG, être transporté sans l'étiquette Dangereux pour l'environnement / Marine Polluntant s'il est transporté en quantités limitées <=5L ou <=5Kg.	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des règlementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:
Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.
S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.II	Substances dangereuses pour l'environment	200.000	kg	500.000	kg
Catégorie	6	Inflammables	5.000.000	kg	50.000.000	kg

COV

COV (CE)	100	%	
COV (CE)		880	g/l

Autres réglementations

Le produit est conforme aux exigences du règlement 2019/1021 sur les polluants organiques persistants.
Le produit répond aux exigences du règlement 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Le produit n'est pas soumis au règlement 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.
Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire NZIOC.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.
Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.